



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 05 février 2018

N° 2018/02/05/05

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Dominique KACZMAREK	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme JAOUANNET Evelyne absente sans pouvoir
Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Yves RENAULT

**Objet : Demande de fonds de concours thématiques 2018**

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

En application des principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent l'intercommunalité, le transfert d'une compétence à un EPCI entraîne le dessaisissement des communes membres dans le champ des compétences transférées. Ces principes impliquent par conséquent que le budget des communes membres ne puisse prendre à sa charge des dépenses afférentes au champ de compétences exercées par l'EPCI.

Toutefois, l'article L.5214-16 du CGCT prévoit une dérogation aux principes évoqués ci-dessus à savoir la pratique des fonds de concours. Cet article prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour 2018, dans le cadre de son programme d'investissement, la commune de Châteaugiron souhaite réaliser plusieurs projets éligibles aux fonds de concours définis par le Pays de Châteaugiron Communauté financés à hauteur de 20% du montant HT des dépenses de l'opération. Le montant des fonds de concours sera calculé en fonction du montant inscrit au marché signé, qui doit être au minimum de 10 000 € HT pour les communes de plus de 1 500 habitants. Le versement s'effectuera en trois fois après la signature du marché et après délibération des communes (30% à la signature du marché, 30 % durant la phase des travaux et le solde à la fin des travaux).

En outre, conformément au pacte financier, le Pays de Châteaugiron Communauté attribue chaque année des fonds de concours libres correspondant à 30% de la dotation de solidarité communautaire. Pour 2018, compte tenu des projets en cours, les fonds de concours libres d'un montant de 154 527€ sont ciblés sur l'opération « Aménagement de l'avenue de Piré et Boulevard du château ».

Ces projets sont présentés dans le tableau joint à la note de synthèse (Annexe 1.5).

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 janvier 2018,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- sollicite une subvention au titre des fonds de concours thématiques 2018 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour les travaux présentés dans le tableau joint en annexe.
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....9.FEV.2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



**FONDS DE CONCOURS**  
**Pays de Châteaugiron Communauté**  
**PROPOSITION DE TRAVAUX**  
**PROGRAMME 2018**

Projets		€. HT	€. TTC	participation (20 %)	participation (50%)
<b><u>Equipements sportifs et loisirs: construction, rénovation et extension</u></b>		<b>1 044 300,00</b>	<b>1 253 160,00</b>	<b>208 860,00</b>	<b>0,00</b>
Locaux au stade de football	Aménagement de locaux au stade de football- 1ère tranche (complément)	45 000,00	54 000,00	9 000,00	
Salles de sports	Travaux de rénovation des salles de sports	20 000,00	24 000,00	4 000,00	
Terrain de football	Réfection du terrain de foot stabilisé	70 800,00	84 960,00	14 160,00	
Terrain de football	Aménagement arrosage automatique terrain de foot d'honneur	29 200,00	35 040,00	5 840,00	
Terrain de football	Réfection du forage terrain de foot Saint-Aubin du Pavail	15 600,00	18 720,00	3 120,00	
Salle de sports	Extension salle de la Gironde	847 000,00	1 016 400,00	169 400,00	
Aire de jeux	Aménagement et réfection des aires de jeux-programme 2018	16 700,00	20 040,00	3 340,00	
<b><u>Restaurations et extensions d'équipements patrimoniaux, culturels, culturels et touristiques</u></b>		<b>94 400,00</b>	<b>113 280,00</b>	<b>18 880,00</b>	<b>0,00</b>
Château-Mairie	Restauration et rénovation des espaces ouverts au public	12 200,00	14 640,00	2 440,00	
Eglise	Réfection des églises Châteaugiron; Ossé; Saint-Aubin du Pavail (gouttières, cloches, toiture,...)	35 200,00	42 240,00	7 040,00	
PEJC Ossé	Aménagement /Construction Médiathèque (mobilier et informatique)	47 000,00	56 400,00	9 400,00	
<b><u>Ecoles</u></b>		<b>23 000,00</b>	<b>27 600,00</b>	<b>4 600,00</b>	<b>0,00</b>
Ecole	Remplacement menuiseries extérieures ex P.Feval (tranche n°1)	23 000,00	27 600,00	4 600,00	
<b><u>Petite enfance</u></b>		<b>20 100,00</b>	<b>24 120,00</b>	<b>4 020,00</b>	<b>0,00</b>
Accueil de loisirs	Aménagement et extension des locaux	20 100,00	24 120,00	4 020,00	
<b><u>Accessibilité des bâtiments communaux</u></b>		<b>84 000,00</b>	<b>100 800,00</b>	<b>16 800,00</b>	<b>0,00</b>
Divers bâtiments	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	84 000,00	100 800,00	16 800,00	
<b><u>Ateliers techniques</u></b>		<b>10 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
Atelier technique	Travaux aménagement et extension des espaces ouverts	10 000,00	12 000,00	2 000,00	
<b><u>Plan vélo</u></b>		<b>322 650,00</b>	<b>387 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>161 325,00</b>
Chiffres déterminés en partenariat avec la CCPC	Plan Vélo (liaisons communales)	322 650,00	387 180,00		161 325,00
	Plan Vélo (liaisons intercommunales)	0,00	0,00		
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS</b>		<b>1 598 450,00</b>	<b>1 918 140,00</b>	<b>255 160,00</b>	<b>161 325,00</b>

Envoyé en préfecture le 09/02/2018  
 Reçu en préfecture le 09/02/2018  
 Affiché le  
 ID : 05-2006-283-2018-005-2018-02-05-DE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 05 février 2018

N° 2018/02/05/06

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
Mme Françoise GATEL	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Thierry PANNETIER	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Christophe BUDOR	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
Mme Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS
M. Dominique KACZMAREK	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir	Mme JAUQUANNET Evelyne absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Yves RENAULT

**Objet : Demande de fonds de concours- Plan vélo 2018**

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Par délibération n° 2011-09-13 du 22 septembre 2011, la Communauté de communes a validé le financement du plan vélo via les fonds de concours à hauteur de 50% pour les liaisons intercommunales et communales inscrites dans la programmation des aménagements.

Un comité de pilotage a été créé afin de valider annuellement les tronçons donnant lieu à subventions ainsi que la cartographie pour le projet de territoire 2017-2022.

De même, cette délibération prévoit que les fonds de concours seront versés sous réserve d'une délibération annuelle des communes s'engageant à réaliser les tronçons se jouxtant et d'intérêt communal.

Pour 2017, dans le cadre du plan vélo, la commune de Châteaugiron prévoit la réalisation des travaux suivants selon les montants estimatifs en HT :

- Liaisons communales (financement à 50%)
- Aménagement de la route de Piré dans le cadre des travaux de la tranche conditionnelle 3 (CG18) : 50 000€
- Aménagement de la route départemental 92 – rue de Montgazon (CG34) : 138 000€
- Aménagement du lieu-dit de la Menerbière (SA1) : 100 000€
- Aménagement de la liaison Le Gacel (SA20) : 34 650 €

**Vu le code général des collectivités territoriales,**  
**Vu les modalités d'attribution des fonds de concours plan vélo du Pays de Châteaugiron**  
**Communauté,**  
**Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 janvier 2018,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- sollicite une subvention au titre des fonds de concours - plan vélo 2018 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour les travaux présentés ci-dessus
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le..... - 9 FEV. 2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 05 février 2018

N° 2018/02/05/07

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
Mme Françoise GATEL	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Thierry PANNETIER	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Christophe BUDOR	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
Mme Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
M. Pascal GUISET	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS
M. Dominique KACZMAREK	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
	M. Vincent BOUTEMY		

<i>Absents :</i>	
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme KUROWSKA Carline absente sans pouvoir	Mme JAOUANNET Evelyne absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Yves RENAULT

**Objet : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget – Budget Auberge du Pavail**

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Contrairement à la section de fonctionnement pour laquelle les dépenses peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget à hauteur des crédits de l'année n-1, les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget, qui a lieu au mois de mars.

Afin de ne pas bloquer l'investissement local et les projets des collectivités territoriales, l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que sur autorisation de l'organe délibérant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En 2017, le budget d'investissement s'élevait à 15 500,36€ (hors remboursement de la dette).

Envoyé en préfecture le 09/02/2018  
Reçu en préfecture le 09/02/2018  
Affiché le  
D : 85-2018-00001-180 dépenses\_05\_07-DE

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2018 et de façon à payer les dépenses d'investissement qui seront engagées au premier trimestre 2018, le conseil municipal est invité à valider l'ouverture de crédits dans la limite de 3 875,09€ pour notamment les dépenses suivantes :

2313- Mise aux normes électriques	1 000,00 €
TOTAL	1 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces propositions d'ouverture de crédit d'investissement pour 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au précédent budget.
- autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2018.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le..... 9 FEV. 2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

